



**Arrêté  
concernant une donation à la Ville de Neuchâtel  
en faveur du Musée d'ethnographie  
(Du 4 février 2008)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à accepter, avec reconnaissance, le don fait par M. Bernard Schlup d'une collection de 1370 poids à peser l'or des Achanti du Golf de Guinée, du Ghana et de Côte d'Ivoire.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 4 février 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz